



## ROMETTI PRIX - 6<sup>a</sup> EDITION 2018

### CONCOURS INTERNATIONAL SUR INVITATION

#### AVIS

##### **Art 1 : FINALITÉ ET CONTENU**

Le concours, pour sa cinquième édition, entend primer tout objet offrant une contribution originale à l'art ancien de la céramique.

La Manufacture Rometti réalise des céramiques artistiques à Umbertide (province de Pérouse) depuis 1927 et dès le début de son activité elle s'est entourée de collaborateurs comme les jeunes artistes Corrado Cagli, Dante Baldelli et Mario Di Giacomo, tous élèves de l'École des Beaux-Arts de Rome. Tous eurent ainsi l'opportunité de créer d'authentiques chefs-d'œuvre d'art appliqué.

Durant sa longue et ininterrompue activité, la Manufacture a travaillé et collaboré avec des artistes et designers célèbres et appréciés, aussi bien italiens qu'étrangers. Parmi ceux-ci, ces dernières années, on peut nommer Ambrogio Pozzi, Liliane Lijn, Chantal Thomass.

Avec l'institution de ce concours, la Manufacture entend confirmer l'importance centrale de la collaboration avec des jeunes talents. Elle souhaite encourager les expérimentations formelles au caractère original et innovant .

Le concours est promu par les Céramiques Rometti en collaboration avec l'administration communale de Umbertide et est destinée aux Instituts de design et Académies de Beaux-Arts suivantes :

Académies et écoles italiennes

- ABA - Accademia Belle Arti di Brera, Milano

- ABA – Accademia Belle Arti *Pietro Vannucci*, Perugia
- ABA – Accademia Belle Arti, Roma
- IED – Istituto Europeo di Design, Milano
- IED – Istituto Europeo di Design, Roma
- IED – Istituto Europeo di Design, Venezia
- IID – Istituto Italiano di Design, Perugia
- RUFA – Rome University of Fine Arts, Roma

Académies et écoles étrangères

- CAD – College of Advertising & Design, Brussels
- DAE – Design Academy Eindhoven
- ESAD – Escola Superior de Artes e Design, Matosinhos
- EnsAD - Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs, Paris
- KLC – School of Design, London
- School of Art + Art History + Design, University of Washington
- UAL – University of Arts, London

Le règlement du concours et le matériel documentaire sont téléchargeables à la section "Premio" du site Internet [www.rometti.it](http://www.rometti.it)

### **ART. 2 DESTINATAIRE DU CONCOURS ET PRÉSÉLECTION**

Les destinataires du concours sont les étudiants inscrits aux académies et instituts adhérents à l'initiative.

Ainsi donc, chaque école aura le devoir de présélectionner les travaux des étudiants, par l'intermédiaire d'un tuteur interne, et d'envoyer au secrétariat du prix Rometti les projets qui devront être conformes aux critères exposés aux articles 6 et 7.

Tous les étudiants qui enverront un projet, indépendamment du résultat final, recevront, de la part du secrétariat de l'institut concerné, une attestation de participation au concours.

### **ART 3. MODALITÉS DE SÉLECTION**

Afin de développer la connaissance du panorama artistique internationale des jeunes étudiants et pour obtenir un échantillonnage géographique des écoles de design le plus large possible, la manufacture Rometti entend choisir, pour la participation au stage, aussi bien parmi les projets issus des écoles italiennes que parmi celles situées à l'étranger.

Les auteurs des six travaux choisis auront le droit de participer au stage auprès de la Manufacture et de concourir pour le Prix final.

### **ART 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au stage est gratuite et strictement individuelle. Au cas où le projet serait le fruit d'une collaboration de plusieurs étudiants, un seul d'entre eux aura le droit de

participer au stage. Le nom du titulaire du projet devra être indiqué sur les documents de présentation du dit projet.

La participation sera placée sous la personnelle responsabilité des concurrents et ceux-ci seront dans l'obligation de produire uniquement des œuvres originales.

### **ART 5. FONCTION DU JURY**

Le jury est nommé par la commission organisatrice du concours avec le devoir de choisir six projets parmi tous ceux envoyés par les différents instituts.

Ce choix désignera ainsi les six étudiants qui pourront participer au stage et concourrons pour le Prix final.

L'activité du jury est soumis à un règlement rédigé par les responsables du concours, règlement souscrit de la part les membres du jury eux-mêmes au moment de la confirmation de leur nomination.

### **ART 6. THÈME DU CONCOURS**

#### **1. PRÉSÉLECTION**

Pour pouvoir participer au concours il est demandé de concevoir un objet singulier ou une série d'objets cohérents entre eux, ayant pour but la décoration d'intérieur en général, à l'exclusion de tous les objets entrant dans la sphère de la cuisine.

Chaque concurrent devra donc envoyer un seul projet, à thème libre, s'inspirant de l'actuel production de la manufacture Rometti. Il devra réussir à conjuguer l'œuvre d'art au sens strict et l'objet de design, selon ses propres inclinations et en respectant les directives suivantes :

- le ou les objets doivent être définissables comme Art-design,
- les éventuels décors devront être préférablement exécutés à la main,
- les projets associant plusieurs matériaux devront faire prévaloir la céramique comme matériau dominant.

#### **2. LE STAGE**

Durant le stage, les auteurs des projets finalistes pourront s'exercer à la réalisation matérielle des prototypes de leur œuvre. Pour cela ils pourront user des procédés requis par la céramique apportant, avec le savoir-faire de la Rometti, les modifications éventuelles permettant de réaliser concrètement leur projet.

Durant la phase d'apprentissage des techniques et des matériaux, ils pourront se confronter à la création d'autres exemplaires de céramique, toujours avec l'aide de la manufacture Rometti.

La participation au stage des étudiants sélectionnés est obligatoire. Le refus de participer exclu l'étudiant du droit et de la possibilité d'accéder au Prix final.

### **ART 7. ÉLÉMENTS REQUIS**

Documentation à envoyer au jury au secrétariat du Prix Rometti de la part de chaque institut ou académie, en un pli unique, contenant tous les projets présélectionnés par le tuteur interne, sous format papier et/ou digital comme détaillé à l'article 8 à suivre :

- a) relation illustrée du projet avec texte et éventuelles images. Au maximum une page sous format papier A4 ;
- b) 2 élaborations graphiques, à la main ou par ordinateur, avec perspective, coupe et autres éventuelles particularités nécessaires pour une complète illustration du projet, sous format papier, maximum A3 ;
- c) 1 CD avec le projet complet et éventuellement le curriculum et lenovemb book de l'étudiant, y compris les coordonnées de l'étudiant (adresse postal, numéro de téléphone, adresse courriel)

Les images doivent être sous format PDF, JPG ou Tiff.  
Le curriculum et le book sous format PDF ou PPT.  
Les éventuels films sous format AVI ou MOV.

### **ART 8. MODALITÉ DE REMISE ET/OU D'EXPÉDITION**

La remise en main propre des projets ou leur transmission via courriel auprès du secrétariat du Prix, à la Manufacture Rometti, devra se faire d'ici la date d'échéance fixée à l'article 9 à suivre.

Les projets envoyés par mode postal devront eux aussi être envoyés dans les mêmes délais, le cachet de la poste faisant foi jamais au-delà de la date limite, avec une notice auprès du secrétariat par un courrier mail.

### **ART 9. CALENDRIER**

#### **I• Phase : DIFFUSION DU RÈGLEMENT ET RÉCEPTION DES PROJETS**

NOVEMBRE - Diffusion du règlement de concours en italien, français et anglais.

16.04.2018- Date ultime pour la réception et/ou l'expédition de tous les projets présélectionnés par les tuteurs des instituts et académies par le secrétariat du Prix Rometti.

#### **II• Phase : CONVOCATION DU JURY POUR L'EXAMEN DES PROJETS**

31.05.2018- Réunion du Jury pour la sélection des 6 projets en vue du stage

#### **III• Phase : PARTICIPATION AU STAGE**

13.06.2018- Date ultime pour l'acceptation formelle, à confirmer par courriel, des six étudiants choisis pour la participation au stage.

25.06.2018- Date ultime pour formuler l'éventuel repêchage de concurrents, par ordre décroissant, dans le cas d'un renoncement de la part d'un ou plusieurs étudiants choisis pour le stage.

16.07.2018 - 27.07.2018 - Stage à la Manufacture Rometti.

#### **IV• Phase : VOTE FINAL et CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX**

En septembre. La date sera publiée de manière anticipée dans la section "Premio" du site [www.rometti.it](http://www.rometti.it)

### **ART 10. DÉROULEMENT DU STAGE**

Le stage se déroulera auprès du siège de la Manufacture Rometti à Umbertide. Il aura une durée de deux semaines, du lundi au vendredi, pour un total de 10 jours d'activité effective, avec un samedi et un dimanche de repos intermédiaires.

Les stagiaires profiteront gratuitement, pour toute la durée du stage, y compris les deux jours de repos intermédiaires, de l'hébergement et de la nourriture. Les transports lors des visites auprès d'autres manufactures seront pris en charge. Il n'est pas prévu de remboursement de voyage pour rejoindre le lieu du stage et pour la remise des prix finale.

La présence des stagiaires sera protégée par une formule d'assurance personnelle en accord avec leur école. Chaque finaliste pourra apporter avec lui son curriculum vitae et, éventuellement, un book avec ses travaux et ses autres projets.

Les participants au stage auront la possibilité d'expérimenter les différentes techniques de la céramique ( le travail du tour, le coulage, l'engobe, l'émaillage par immersion ou au pistolet, les techniques de décoration à la main, etc.) avec une activité d'élaboration et la rencontre de spécialistes au-dedans ou au-dehors de la manufacture.

Sera fourni aux stagiaires tout le matériel nécessaire pour la réalisation des différents projets et de leurs propres œuvres.

### **ART 11. LE PRIX**

Parmi les six participants au stage, il sera assigné au premier classifié un prix en liquide de 1000 €, au second de 600 € et au troisième de 400 €. Les primes sont brutes du fardeau légal. Au trois autres classifiés sera remis une attestation de participation au stage.

Toutes les créations exécutées durant le stage pourront entrer en production, avec d'éventuelles modifications préalablement étudiées avec l'auteur. Dans ce cas, un contrat de royalties (5%) sur les ventes sera signé.

Les œuvres deviendront la propriété de l'Amministrazione de la commune di Umbertide et seront exposées dans le musée Rometti dans les locaux de la Fabbrica Moderna (FA.MO.) di Umbertide, dans une section contemporaine à l'intérieur de l'espace d'exposition.

La propriété intellectuelle des œuvres restera à leur concepteur.

### **ART 12. RESTITUTION DU MATÉRIEL ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Les différents matériels expédiés ne seront pas restitués, y compris les œuvres en céramique réalisées par les étudiants dans le cours du stage.

La propriété intellectuelle des œuvres restera détenue par les créateurs des projets.

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

### **ART 13. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles recueillies lors de la manifestation sont utilisées à des fins inhérentes au développement du concours, dans le respect des dispositions en vigueur.

SECRETARIAT ORGANISATEUR

Ceramiche Rometti

Via Canavalle, 5 • 06019 UMBERTIDE (PG)

Tel. 075/9413266 • E-mail : [rometti@rometti.it](mailto:rometti@rometti.it)

Lun/Ven : 9-12 et 15-17

